

**Préavis municipal n°27
relatif à la demande de crédits
complémentaires au budget de
fonctionnement 2017**

Municipal responsable : M. Gilles Davoine

Gland, le 14 août 2017

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 100 du Règlement du Conseil communal du 10 octobre 2013, nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

Par le passé, la validation des dépassements du budget était effectuée uniquement lors de l'approbation des comptes annuels. La Municipalité souhaite désormais, par volonté de transparence et en respect des normes légales, demander des crédits complémentaires durant l'année en cours, dès lors qu'elle constate des dépassements budgétaires actuels ou à venir. Ceci ne signifie en aucun cas que le budget global 2017 sera dépassé, selon les informations que nous avons à ce jour. Des économies ont été réalisées sur d'autres postes.

Il est à noter que l'analyse porte sur les comptes arrêtés au 30 juin 2017. Les dépassements en question représentent 0.27% du budget initialement octroyé (hors amortissements et imputations internes). De plus, seuls 21 comptes sont en situation de dépassement sur un total de 555 comptes de charges (hors amortissements et imputations internes). Cela démontre donc en réalité la bonne maîtrise des charges au niveau global par la Municipalité.

Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL

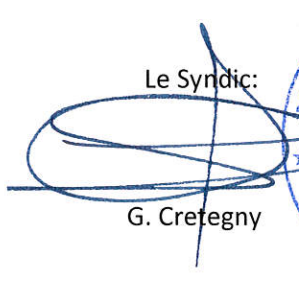
- vu - le préavis municipal n°27 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement 2017;
- ouï - le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant - que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;


d é c i d e


- I. - d'accorder à la Municipalité des compléments au budget de fonctionnement 2017 représentant au total une augmentation de charges de CHF 154'982.-;
- II. - la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

	CHF
Excédent de charges prévues au budget 2017	1'114'449.-
Charges supplémentaires	154'982.-
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	1'269'431.-

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:  G. Cretegnny

Le Secrétaire:  J. Niklaus



Compte	Désignation	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2017 - Budget 2017	Comptes en % du budget	Comptes 2016	Montant crédit complémentaire
101.3031.00	Allocations familiales communales	580.00	-	580.00	-	1'040.00	1'180.00
Les allocations familiales communales en faveur des Municipaux n'ont pas été portées au budget 2017. Au vu des droits actuellement ouverts, le coût jusqu'au 31 décembre 2017 devrait atteindre CHF 1'180.-.							
102.3526.10	Conseil Régional - Participation	129'720.00	256'000.00	-126'280.00	50.67%	119'440.00	3'440.00
La participation financière au Conseil régional est payable en deux tranches et est calculée en fonction du nombre d'habitants par commune. Le nombre réel d'habitants au 31 décembre 2016 est de 12'829, plus élevé que les 12'800 habitants prévus pour le budget.							
111.3654.00	Participation Société de Sauvetage de Nyon	3'136.95	2'300.00	836.95	136.39%	2'262.75	3'136.95
De manière similaire à 2016, les investissements et réparations de la Société de sauvetage de Nyon n'ont pas été budgétés. Seule la participation annuelle au fonctionnement de CHF 2'300.- a été budgétée. Au premier trimestre 2017, le Comité de la Société de sauvetage de Nyon a décidé la réparation d'un bateau, bien que ce coût ne fût pas budgété. Par conséquent, le montant de CHF 3'136.95, représentant 16% du coût total selon la convention qui nous lie à la Société de sauvetage de Nyon, a été imputé à la Ville de Gland.							
151.3011.10	Traitements personnel auxiliaire	22'833.40	25'000.00	-2'166.60	91.33%	5'805.35	10'000.00
Le remplacement par des auxiliaires du poste de régisseur lumière, au premier trimestre et relais en mars avec l'entrée en fonction du nouveau régisseur lumière au 1er mars 2017 expliquent en grande partie le dépassement attendu sur l'ensemble de l'année. De plus, les besoins en personnel technique auxiliaire varient selon les spectacles et événements comme les exigences des productions. Une partie de ces prestations est refacturée aux locataires et apparaît dans le compte 151.4523.00.							
151.3113.10	Location de matériel	4'010.44	3'000.00	1'010.44	133.68%	1'870.70	2'000.00
La location de matériel technique complémentaire à l'équipement du théâtre fait partie des prestations fournies par le théâtre aux associations subventionnées. Les besoins des productions accueillies ont été plus conséquents que prévus. Une refacturation de ces locations est alors faite aux associations concernées sous 151.4523.00.							
151.3151.00	Entretien mobilier et équipements	4'014.00	8'000.00	-3'986.00	50.18%	4'525.45	5'000.00
Un nombre plus élevé que prévu d'interventions pour accordage du piano du théâtre, qui varie en fonction de la programmation, ainsi que des réparations plus lourdes de nos équipements expliquent le dépassement.							
152.3011.10	Traitement du personnel auxiliaire	9'945.25	10'000.00	-54.75	99.45%	6'312.50	5'000.00
Les besoins en personnel auxiliaire varient en fonction des événements et de l'affluence. Certains événements, comme par exemple Visions du Réel, ont requis un encadrement plus conséquent.							

152.3189.00	Manifestations culturelles - Charges	86'994.76	157'000.00	-70'005.24 ●	55.41%	54'023.48	10'000.00
-------------	--------------------------------------	-----------	------------	--------------	--------	-----------	-----------

Dépassement attendu notamment en lien avec des charges variables et dépendantes de la fréquentation des événements : ainsi plus les recettes augmentent plus les droits d'auteur (SSA, SUISA, etc.) augmentent également. L'Open air également a vu une très nette augmentation de sa fréquentation en 2017 : les droits de diffusion des films comme les fournitures des stands et buvettes ont donc été plus élevées.

180.3188.00	CFF - Achat cartes journalières	98'000.00	133'000.00	-35'000.00 ●	73.68%	93'100.00	7'000.00
-------------	---------------------------------	-----------	------------	--------------	--------	-----------	----------

Le prix des cartes journalières CFF a augmenté à fin 2016, soit après l'adoption du budget 2017. Pour un nombre de cartes journalières égal à l'année précédente, soit dix par jour, le coût pour 2017 se monte à CHF 140'000.- au lieu des CHF 133'000.- initialement budgétés. Le 19 décembre 2016, la Municipalité a décidé d'augmenter le prix de vente aux citoyens à 45.- la carte journalière afin de contrebalancer, en partie, l'augmentation du coût facturé par les CFF. La compensation totale de la perte financière par un prix de vente plus élevé ne peut pas être garanti car la demande de ces cartes journalières est par nature imprévisible.

190.3111.00	Matériel et logiciels informatiques	46'950.17	87'100.00	-40'149.83 ●	53.90%	39'831.69	58'100.00
-------------	-------------------------------------	-----------	-----------	--------------	--------	-----------	-----------

A partir du 1er janvier 2018, le trafic des paiements avec et entre toutes les institutions bancaires suisses ne s'effectuera plus que selon la nouvelle norme ISO 20022. Cette nouvelle norme constitue le fondement de processus de trafic des paiements simplifiés et efficaces sur le plan international. Pour toutes les entreprises suisses, il est nécessaire d'adapter à temps les logiciels financiers de sorte que le trafic des paiements se poursuive sans accroc dès le début de l'année. La mise à jour requise de notre logiciel comptable est estimée à CHF 5'000.- de services et licences de notre partenaire logiciel T2I. Ce coût n'était pas connu au moment de l'élaboration du budget 2017.

Par ailleurs, en janvier 2017, nous avons été informés par notre prestataire de services informatiques T2I que le module de gestion des salaires ne serait plus maintenu au-delà du 31 décembre 2017. Le passage à la norme ISO 20022 leur serait trop complexe et trop onéreux. Nous sommes donc contraints à l'acquisition d'un nouveau module de gestion des salaires chez notre fournisseur de logiciel comptable actuel ou chez tiers. Le coût estimé est de l'ordre de CHF 30'000.- en 2017 pour une mise en service au 1er janvier 2018.

Total Administration générale (secteur 1)

104'856.95

440.3145.16	Patinoire mobile	187'716.95	180'000.00	7'716.95 ●	104.29%	175'891.70	7'716.95
-------------	------------------	------------	------------	------------	---------	------------	----------

Le coût final de la saison 2016-2017 de la patinoire mobile est finalement plus élevé que budgété. Cela est principalement dû à l'augmentation d'activité de la patinoire (heures de glace, soirées privées, etc). En revanche, les utilisateurs étant désormais habitués à avoir une patinoire à Gland, ils ont fait l'acquisition de patins, si bien que les recettes de location des patins sont moins importantes que prévu.

Total Infrastructures et environnement (secteur 4)

7'716.95

513.3011.30	Traitement apprentis	5'850.00	3'800.00	2'050.00 ●	153.95%		9'200.00
-------------	----------------------	----------	----------	------------	---------	--	----------

L'apprenti concierge affecté aux bâtiments scolaires a été engagé avec effet au 1er janvier 2017 alors qu'une entrée en août avait été budgétée. De plus, sa rémunération est légèrement supérieure à celle budgétée.

521.3522.10	Devoirs parrainés	5'100.00	4'400.00	700.00 ●	115.91%	4'668.00	500.00
-------------	-------------------	----------	----------	----------	---------	----------	--------

L'encadrement des devoirs parrainés a dû être renforcé durant l'année scolaire 2016-2017. Le budget 2018 sera ajusté en tenant compte des besoins réels actuels et il n'y aura pas de coûts additionnels en cette fin d'année 2017.

522.3131.00	Eldora - déficit d'exploitation	12'169.90		12'169.90	#DIV/0!	34'801.70	20'000.00
-------------	---------------------------------	-----------	--	-----------	---------	-----------	-----------

Un bénéfice d'exploitation de CHF 18'000.- avait été budgété par Eldora, mais l'année commence malheureusement sur des pertes d'exploitation. En cause, une hausse des charges de personnel Pause-déj Mauverney et Entr'acte et une fréquentation moins importante que prévue de la cantine scolaire. Il manque environ 40 repas par jour pour parvenir à un équilibre financier. En revanche, il y a des repas en plus livrés à Morges et dès la rentrée scolaire la livraison de 50 couverts supplémentaires à l'école Montessori de Vich, ce qui devrait réduire la participation au déficit d'exploitation de ce début d'année.

560.3524.00	Clinique dentaire - Participation	57'730.50	57'600.00	130.50 ●	100.23%	56'983.50	130.50
-------------	-----------------------------------	-----------	-----------	----------	---------	-----------	--------

La participation financière pour la Clinique dentaire itinérante du District de Nyon est calculée en fonction du nombre d'habitants par commune. Le nombre réel d'habitants au 31 décembre 2016 est de 12'829, plus élevé que les 12'800 habitants prévus pour le budget.

561.3061.00	Frais de déplacements	397.90	250.00	147.90 ●	159.16%		500.00
-------------	-----------------------	--------	--------	----------	---------	--	--------

Le remboursement des frais de déplacement à la Conseillère école-famille est plus important que prévu au budget. D'autres frais sont attendus au deuxième semestre 2017. Ainsi un complément de CHF 500.- est estimé nécessaire.

Total Instruction publique et cultes (secteur 5) 30'330.50

613.3189.00	Prestations mandataires externes	29'300.60	51'200.00	-21'899.40 ●	57.23%	16'027.20	10'088.60
-------------	----------------------------------	-----------	-----------	--------------	--------	-----------	-----------

Les patrouilles et les présences du SIR au Théâtre de Grand-Champ ont été renforcé du 9 au 26 janvier 2017 suite à des présences indésirables sur le site et selon décision de la Municipalité du 6 mars 2017.

660.3521.10	Participation à la région PCi	110'757.35	220'550.00	-109'792.65 ●	50.22%	110'028.05	964.70
-------------	-------------------------------	------------	------------	---------------	--------	------------	--------

La participation financière pour l'organisation de la protection civile est payable en deux tranches et est calculée en fonction du nombre d'habitants par commune. Le nombre réel d'habitants au 31 décembre 2016 est de 12'829, plus élevé que les 12'800 habitants prévus pour le budget.

Total Police (secteur 6) 11'053.30

715.3182.00	Télécommunications	391.95	700.00	-308.05 ●	55.99%	580.50	500.00
-------------	--------------------	--------	--------	-----------	--------	--------	--------

Un abonnement de téléphone portable pour une collaboratrice a été omis au budget. Le coût supplémentaire est estimé à CHF 500.-.

730.3654.10	Espace Prévention La Côte	19'243.50	19'200.00	43.50 ●	100.23%	-	43.50
-------------	---------------------------	-----------	-----------	---------	---------	---	-------

La participation financière pour l'Espace Prévention La Côte est calculée en fonction du nombre d'habitants par commune. Le nombre réel d'habitants au 31 décembre 2016 est de 12'829, plus élevé que les 12'800 habitants prévus pour le budget.

Total Sécurité sociale (secteur 7) 543.50

810.3192.00	Taxes véhicules voirie	1'081.10	600.00	481.10 ●	180.18%	602.50	481.10
-------------	------------------------	----------	--------	----------	---------	--------	--------

La taxe d'immatriculation d'un nouveau véhicule acquis fin 2016 n'avait pas été budgétée.

Total Services industriels (secteur 8)							481.10
---	--	--	--	--	--	--	---------------

Total							154'982.30
--------------	--	--	--	--	--	--	-------------------